



AMAP PAIN BIO



WITTELSHEIM

Saison 2019-2020

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
LE PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
Boulangerie Artisanale FABIOPAIN	(NOM, Prénom)
16, Rue de la Fabrique 68530 BUHL	(Adresse)..... (Code postal, Commune)
Tel : 03.89.76.96.66 Courriel : contact@fabiopain.fr www.fabiopain.fr	Courriel : Téléphone :
Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr onglet « une amap, c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.	

LES PANIERS : le consommateur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

COMPOSITION DES PANIERS DE PAINS BIOLOGIQUES AU LEVAIN, « A LA CARTE » : 

Lors de la conclusion du contrat, le consommateur constitue un panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits, ni de prix.
Le panier détermine un contenu et une valeur de référence pour votre panier hebdomadaire, valable pendant toute la saison.
 Vous avez la possibilité – lors de chaque distribution – de modifier les produits composant votre panier, pour un même montant, **en vue de la distribution suivante.**
 Sans information de votre part, le panier qui vous sera préparé sera le panier de référence.
 En cas d'absence, les points non utilisés une semaine sont reportables sur une semaine postérieure, **à condition de prévenir le producteur** au plus tard lors de la distribution de la semaine précédant l'absence. Les points non utilisés en cas d'absence programmée, peuvent également être utilisés par anticipation.
 En cas d'utilisation de points supérieurs à la valeur du panier de référence, un rattrapage devra être fait dans les semaines suivantes, ou la différence devra être réglée au producteur en fin de contrat.
 En cas d'absence non signalée à l'avance, au plus tard le lundi soir, les points de la distribution manquée seront définitivement perdus. (voir nota produits non distribués)

Le compose mon panier de référence :

PRODUITS	Prix Unitaire	Prix au kilo	Quantité choisie	Montant en euros
Pain complet moulé 850 gr	4.20 €	4.94 €		
Pain complet miche 850 gr	4.20 €	4.94 €		
Pain complet au tournesol 650 gr	4.20 €	6.46 €		
Pain complet au lin 650 gr	4.20 €	6.46 €		
Pain de campagne 850 gr	4.20 €	4.94 €		
Pain de campagne moulé 850 gr	4.20 €	4.94 €		
Miche de campagne 850 gr	4.20 €	4.94 €		
Miche de campagne aux graines 500 gr	3.70 €	7.40 €		
Miche de campagne aux graines de Chia 400 gr	3.20 €	8.00 €		
Pain aux 5 céréales 650 gr	4.20 €	6.46 €		
Pain au seigle 650 gr	3.70 €	5.69 €		
Pain à l'épeautre 650 gr	4.20 €	6.46 €		
Pain au kamut 500 gr	3.70 €	7.40 €		
Pain au petit épeautre 500 gr	4.20 €	8.40 €		
TOTAL DU PANIER			Pains	€

AMAP PAIN BIO

WITTELSHEIM

Saison 2019-2020

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiqués ci-dessous. La saison commence le jeudi 4 avril 2019 et se termine le 26 Mars 2020, soit 43 distributions correspondant à **48 paniers hebdomadaires, pour la saison complète.**

Durée de la saison pour le consomm'acteur et nombre de paniers	La saison commence le et se termine le 26 mars 2020. Soit paniers hebdomadaires
---	--

Point de distribution	Salle « Rencontre et Loisirs » - 24, rue des Fauvettes à Wittelsheim
------------------------------	--

Jours de distribution	Les distributions ont lieu entre 18h00 et 18h45 , tous les jeudis, sauf : <ul style="list-style-type: none">• Le jeudi 18 avril 2019 (week-end de Pâques) ⇒ panier double le 11 avril• Le jeudi 30 mai 2019 (Ascension) ⇒ panier double le 23 mai• Les jeudis 18, 25 juillet et 01 août 2019 (Congés) ⇒ panier double le 11 juillet• Le jeudi 15 août 2019 (Assomption)• Le jeudi 31 octobre 2019 (Toussaint) ⇒ panier double le 24 octobre• Le jeudi 26 décembre 2019 (Noël) ⇒ panier double le 19 décembre• Le jeudi 02 janvier 2019 (Jour de l'an)
------------------------------	---

LE PRIX POUR LA SAISON ET LES PAIEMENTS :

Prix pour la saison :	Prix d'un panier : € X paniers hebdomadaires = €
------------------------------	--

Modes de Paiement : A la signature du contrat, le consomm'acteur choisit son mode de paiement : <input type="checkbox"/> chèque(s) à l'ordre de FABIOPAIN , <input type="checkbox"/> Carte Bancaire.	<input type="checkbox"/> En 1 fois, lors de l'inscription : <input type="checkbox"/> 1 chèque de €, encaissé immédiatement <input type="checkbox"/> Par carte Bancaire au stand Fabiopain. ----- <input type="checkbox"/> En 2 ou 3 fois : <input type="checkbox"/> chèques de € et 1 chèque de €, encaissés en avril 2019, août 2019 et décembre 2019 <input type="checkbox"/> Par carte Bancaire au stand Fabiopain. lors de la première distribution des mois d'avril 2019, août 2019 et décembre 2019.
--	--

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de pain que votre panier hebdomadaire, ou encore prendre en plus de votre panier des viennoiseries ou spécialités proposés par Fabiopain? Vous pouvez le faire, grâce à la carte à points.

Pour l'AMAP PAIN BIO, vous pouvez acquérir une carte à points d'une valeur mini de 20 points et d'une valeur maxi de 40 points (1 point = 1 euro), sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions. Paiement par chèque à l'ordre du producteur ou par carte bancaire, lors de l'achat de la carte.

Renseignez-vous auprès de votre amap, au point info de ThurAmap ou sur le site de ThurAmap (www.thuramap.fr)

Précision concernant les produits non distribués :

En cas de non retrait de panier, les produits non distribués pourront être éventuellement attribués à d'autres consomm'acteurs titulaires d'une carte à points.

Sinon, ils seront conservés par le producteur pour être congelés, puis remis à une association caritative de son choix.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8.00 €), pour la saison 2019/2020. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

RAPPEL : Conformément à l'engagement associatif de chaque adhérent(e) lors de son adhésion à ThurAmap, le consomm'acteur se doit de participer activement aux distributions, au moins 1 fois au cours de la saison.

Nous recherchons un ou plusieurs volontaires pour participer au comité de pilotage de l'AMAP PAIN BIO, indiquez si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur la façon dont vous pourriez vous impliquer :

OUI

NON

Etabli en 2 exemplaires à, le et signé par les 2 parties.

Le producteur (signature) :

Le consomm'acteur (signature) :